Évaluation de la recherche

RÉSUMÉ FINAL DE L'ÉVALUATION DE L'UNITÉ :
Institut Droit Ethique Patrimoine (IDEP)

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :
Université Paris-Sud

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E

Rapport publié le 22/03/2019

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Pour le Hcéres[1] :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts[2] :

René De Quenaudon, Président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

[1] Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

[2] Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Les données chiffrées du tableau de ce document sont extraites des fichiers déposés par les tutelles (dossier d'autoévaluation et données du contrat en cours / données du prochain contrat).

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

Nom de l'unité :	Institut Droit Ethique Patrimoine
Acronyme de l'unité :	IDEP
Label demandé :	EA
Type de demande :	Renouvellement à l'identique
N° actuel :	409
Nom du directeur (2018-2019) :	Mme Véronique MAGNIER
Nom du porteur de projet (2020-2024) :	Mme Véronique MAGNIER
Nombre d'équipes et /ou de thèmes du projet :	

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président :	M. René DE QUENAUDON, Université de Strasbourg
Experts :	M. Malik LAAZOUZI, Université Paris 2 (représentant du CNU)
	Mme Catherine MARIE, Université de La Rochelle
	Mme Sandrine TISSEYRE, Université Toulouse 1 Capitole

REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

Mme Vincente FORTIER

REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ

M. Etienne AUGE, Université Paris-Sud

M. Boris BERNABE, Université Paris-Sud

INTRODUCTION

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'Institut Droit Ethique Patrimoine (IDEP) a été créé en 2009 en remplacement de l'Institut Charles Dumoulin, fondé en 1990, lui-même ayant succédé à l'Institut de droit des contrats internes et internationaux. Il a été dirigé soit par un seul directeur soit dans le cadre d'une codirection. Dans un premier temps, son directeur fut monsieur Bertrand Ancel. A cette direction succéda une codirection formée de madame Dominique Fenouillet et monsieur Dominique Bureau, puis de madame Fenouillet et monsieur Pascal de Vareilles-Sommières et, enfin, de mesdames Fenouillet et Pauline Rémy-Corlay. Après le départ de madame Fenouillet, madame Remy-Corlay assuma d'abord seule la direction de l'IDEP, puis l'exerça dans le cadre d'une codirection avec monsieur Christophe Seraglini. A partir de septembre 2009, ce fut madame Véronique Magnier qui se vit confier la direction de l'institut. Depuis 2012, l'IDEP a retrouvé la formule de la codirection assurée par mesdames Magnier et Géraldine Goffaux. A cette dernière succéda en 2014 monsieur Pierre Callé. Depuis 2017, c'est monsieur Marc-Olivier Barbaud qui assure la codirection avec madame Magnier.

L'IDEP se situe dans les locaux de l'UFR Droit Economie Gestion de l'université Paris-Sud, à Sceaux. Il occupe deux salles au sein du bâtiment A, 201(45,85 m^2) et 203 (43,20 m^2). La première est une salle de travail réservée aux doctorants et aux enseignants-chercheurs. La seconde comprend une bibliothèque et sert de lieu de travail et de réunion. Ces salles disposent en outre de petits bureaux intérieurs (8,05 et 10,61 m^2), destinés aux enseignants-chercheurs. En 2016, l'IDEP s'est en outre vu attribuer le bureau A 111 (14,82 m^2), situé à un étage inférieur aux locaux centraux de l'IDEP, dans l'aile opposée du bâtiment.

DIRECTION DE L'UNITÉ

Mme Véronique MAGNIER et M. Marc-Olivier BARBAUD.

NOMENCLATURE HCÉRES

SHS 2 Normes, institutions et comportements sociaux
SHS2_1 Droit

DOMAINE D'ACTIVITÉ

L'IDEP comporte quatre pôles de recherche en droit privé :

- pôle « Droit des contrats » ;
- pôle « Droit et éthique des affaires » ;
- pôle « Droit du patrimoine » ;
- pôle « Arbitrage et contentieux ».

EFFECTIFS DE L'UNITÉ

	Composition de l'unité	
	Institut Droit Ethique Patrimoine (IDEP)	
Personnels en activité	**Nombre au 30/06/2018**	**Nombre au 01/01/2020**
Professeurs et assimilés	12	13
Maîtres de conférences et assimilés	15	15
Directeurs de recherche et assimilés	0	0
Chargés de recherche et assimilés	0	0
Conservateurs, cadres scientifiques EPIC, fondations, industries…	0	0
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	0
ITA-BIATSS autres personnels cadre et non cadre EPIC…	0	0
Sous-total personnels permanents en activité	**27**	**28**
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	5	
Chercheurs non titulaires, émérites et autres	33	
dont doctorants	28	
Autres personnels non titulaires	0	
Sous-total personnels non titulaires, émérites et autres	**38**	
Total personnels	**65**	**28**

AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ

L'IDEP est assurément un centre de recherche de référence aux plans national et, en partie, international, en ce qui concerne les thématiques sur lesquelles il travaille. Sa production est abondante. On doit toutefois regretter une insuffisance d'investissement dans des travaux plus collectifs (par exemple, publications co-signées, colloques co-organisés).

Le bilan des interactions de l'IDEP avec son environnement non académique est très satisfaisant. On ne peut qu'encourager cette unité de recherche à poursuivre ses relations avec les praticiens du droit et les acteurs socio-économiques locaux.

L'implication dans la formation par la recherche est réelle tant pour les doctorants que pour les étudiants de Master 2, notamment via les Cliniques juridiques ou les Académies internationales de l'IDEP auxquelles les étudiants sont étroitement associés.

Dans son ensemble, la vie de l'unité se déroule de manière satisfaisante. Cependant, l'IDEP devrait moderniser sa gouvernance, en adoptant, notamment, un règlement intérieur.

Les axes de recherche « Ethique et entreprise » et « Risques et innovation » s'inscrivent pleinement dans les perspectives de la création du site Paris-Saclay. Néanmoins, le comité d'experts considère que l'IDEP ne dispose pas des forces vives nécessaires au développement du futur axe « Patrimoines » dans le cadre du site. C'est pourquoi le renforcement de l'équipe est hautement souhaitable, notamment pour accroitre ses compétences en droit du patrimoine.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation et accréditation internationales

2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr @Hceres_ Hcéres